

Rappelons simplement que les Contrats Petite Enfance, Temps Libre etc ont été mis en place à partir de 1991 en lien avec la P.M.I., la C.A.F. et Jeunesse et Sports.

Grâce à ces Contrats, la Ville bénéficie de subventions importantes de la C.A.F. Dans la mesure où les clauses des dits Contrats sont respectées.

L'extension du Centre de Loisirs de PARDIES était programmé depuis 2007, en partenariat avec la C.A.F. Département Investissements.

Rien de nouveau par conséquent